



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Secrétariat d'Etat à l'économie
Leistungsbereich Arbeitsbedingungen
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Document PDF et Word à :
abas@seco.admin.ch

Fribourg, le 3 mars 2020

Consultation – Modification de l'ordonnance 1 (OLT 1) relative à la loi sur le travail

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consultés pour le projet de modification de l'OLT 1. Les différents documents soumis n'appellent aucune proposition d'amendement de notre part.

Nous ne pouvons que saluer les adaptations prévues dans un souci de simplification et d'efficacité pour les entreprises et les organes d'exécution de la loi. Ainsi, le sujet du temps de travail lors des déplacements à l'étranger est clairement abordé et défini. De même, la question sur le début de la semaine trouve une réponse univoque dans le projet de modification de l'OLT 1, ce qui devrait couper court à toute interprétation divergente entre les entreprises et l'inspection du travail. Enfin, nous prenons note avec satisfaction des précisions apportées dans le cadre de l'art. 45 concernant l'examen médical d'aptitude.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat :




Anne-Claude Demierre
Présidente


Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat